

Pour obtenir un macaron parking « habitant », la Fondation des Parkings exige une attestation de votre bailleur. Une telle attestation est délivrée sur simple demande de votre part contre un émolument de **CHF 15.00 TTC**. Nous vous invitons à suivre la procédure ci-dessous décrite en quatre étapes pour recevoir ce document.

1

Remplir le formulaire de la Fondation des Parkings

Télécharger, imprimer et préremplir la moitié inférieure (informations locataires) du [Formulaire macaron de la Fondation des Parkings](#).

2

Remettre le formulaire prérempli, daté, et signé à la Régie soit par **courriel** à :

locations.accueil@moservernet.ch

Soit par **courrier** à l'adresse suivante :

Moser Vernet & Cie SA
Chemin Malombré 10
Case Postale 129
1211 Genève 12

3

Paiement

Dès réception de votre demande, nous vous ferons parvenir une QR facture pour paiement de l'émolument de **CHF 15.00 TTC**. Vous devrez ensuite nous transmettre la preuve de paiement par courriel ou courrier aux adresses indiquées ci-dessus.

4

Réception de votre attestation

Votre demande sera traitée dans les meilleurs délais et nous vous transmettrons votre attestation bailleur par courrier ou par courriel (selon votre demande).